



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219101615-20231211-23144-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

DÉCISION N° 23-144 - SSP/VG

OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE ROBOT ASPIRATEUR DE LA PISCINE COMMUNALE AVEC LA SOCIETE HEXAGONE.

La Maire de Chilly-Mazarin,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° D202705-6 du Conseil municipal du 27 mai 2020 donnant à la Maire délégation pour les matières visées en l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n° D230210-2 du 2 octobre 2023,

VU l'article R.2122-8 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics négociés précisant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros,

CONSIDERANT l'achat, en 2019, d'un robot aspirateur pour la piscine communale avec la société Hexagone et la mise en place d'un contrat d'entretien du matériel en 2021 qui arrive à échéance,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce contrat d'entretien avec la continuité du contrat de maintenance pour le robot aspirateur,

CONSIDERANT que l'offre de la société Hexagone est la plus économiquement avantageuse,

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE SIGNER un contrat « HEXAFIX » d'assistance, d'entretien et de formation avec la société Hexagone Manufacture, domiciliée à Argenteuil (95100) au 1-5 rue Michel Carré, comprenant un contrat d'entretien du robot aspirateur de la piscine communale.

Le contrat illimité HEXAFIX, hors pièces de rechange, comprend :

- Assistance téléphonique 5 jours sur 7 de 7h30 à 17h00,
- Intervention sur site en nombre illimité,
- Intervention Aurore, de 5h30 à 8h00 dans la piscine,
- Pièces, main d'œuvre et déplacement intégralement pris en charge en illimité dans le cadre du contrat HEXAFIX, hors casse,
- Retour atelier-usine totalement gratuit,
- Matériel garanti à vie pendant la durée du contrat,
- Robot de prêt durant une immobilisation prolongée,
- Accompagnement permanent grâce à une gamme de formations et de prestations sur site ou en atelier-usine,
- Prix forfaitaire annuel fixe, budget respecté,
- Support web : www.myhexagone.com et téléphonique : 01 34 34 11 55



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219101615-20231211-23144-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

ARTICLE 2 : ARRETE le montant forfaitaire du contrat à la somme de

- 1 370,08 € HT, soit 1 644,10 € TTC la 1^{ère} année,
- 1 376,91 € HT, soit 1 652,29 € TTC la 2^{ème} année
- 1 411,34 € HT soit 1 693,61 € TTC la 3^{ème} année.

ARTICLE 3 : DIT que le présent contrat prend effet à compter de la date de révision globale du robot pour une année reconductible 2 fois par reconduction expresse.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs communaux concernés

ARTICLE 5 : DIT que cette décision ne sera exécutoire qu'après sa transmission au contrôle de légalité.

Chilly-Mazarin 11 décembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,
Rafika REZGUI

